

ENTRE 12 & 17 ANS



TA VOIX Tes idées TON ENGAGEMENT !

**APPEL À CANDIDATURE
AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**
du 08/09/2026 au 08/12/2026



Pour plus d'informations

Le 5, Espace Info Jeunes
5, place Auguste-Romagné
(au 1^{er} étage de la Médiathèque
Blaise-Cendrars)
01 34 90 39 54

Les mardis et vendredis de 12h à 18h,
les mercredis et samedis de 14h à 18h

cmj@mairie-conflans.fr

SCANNE-MOI !



DOSSIER DE CANDIDATURE



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES 2027-2028

Nom _____
Prénom _____
Date de naissance _____
Adresse _____
Code postal : 78700 Ville : Conflans-Sainte-Honorine _____
Tél. _____
E-mail (à écrire en lettres capitales) : _____

Je suis

- ☐ collégien en classe de : _____ - Nom du collège :
☐ Lycéen en classe de : _____ - Nom du lycée :
☐ Inscrit mission locale
☐ En apprentissage - formation - Nom de l'établissement :

Autre _____

Je soussigné(e), (nom et prénom) _____

Souhaite me présenter en tant que conseiller au sein du Conseil municipal des jeunes. J'ai lu et j'approuve la charte du Conseil municipal des jeunes.

À _____, le _____

Signature du candidat,

DOSSIER DE CANDIDATURE

Colle
ta photo
ici



MON PROJET 2027-2028

Nom

Prénom

■ Pourquoi je souhaite m'engager au sein du Conseil municipal des jeunes ?

Quelles sont mes idées ou les sujets qui me tiennent à cœur pour la ville et pour les jeunes ?

DOSSIER DE CANDIDATURE



AUTORISATION PARENTALE POUR LA CANDIDATURE AU POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DES JEUNES 2027-2028

Je soussigné(e) :

Nom

Prénom

☐ Père¹

☐ Mère¹

☐ Tuteur¹

¹cocher la bonne mention

Adresse

Code postal

Ville

Tél. fixe

Tél.

E-mail

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom

Prénom

Tél.

☐ Autorise,

Nom

Prénom

à se porter candidat au Conseil municipal des jeunes.

Chaque membre du Conseil municipal des jeunes reste placé sous la responsabilité de ses parents ou représentants légaux jusqu'à la prise en charge par les animateurs du Conseil municipal des jeunes au point de rendez-vous fixé au préalable. La Ville de Conflans-Sainte-Honorine assume la prise en charge des jeunes pendant la durée des réunions du conseil et celle des manifestations prévues. La Ville de Conflans-Sainte-Honorine ne pourra en aucun cas être tenue responsable des incidents ou dommages qui pourraient survenir aux jeunes durant les trajets domicile / lieu de rendez-vous et retour.

Fait à

, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



DOSSIER DE CANDIDATURE



PIÈCES À FOURNIR

- ☐ Dossier d'inscription dûment complété.
- ☐ 1 photo.
- ☐ Charte de l'engagement datée et signée.
- ☐ Photocopie recto/verso d'un document d'identité du candidat.
- ☐ Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (dernière facture d'électricité, ou quittance de loyer...).
- ☐ Photocopie recto/verso d'un document d'identité du représentant légal.
- ☐ Certificat selon les cas (scolarité, formation...).

Le 5, Espace Info Jeunes pourra aider les jeunes à constituer le dossier (rédaction, photocopies...).

DOSSIER À DÉPOSER

Au 5, Espace Info Jeunes, 1^{er} étage de la Médiathèque
Blaise-Cendrars, située 5, place Auguste-Romagné.

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi et vendredi de 12h à 18h

Mercredi et samedi de 14h à 18h

Soit par mail à cmj@mairie-conflans.fr

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES
mardi 8 décembre au soir (18h)

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :



AUTORISATION

DE PRISE DE VUE ET DE DIFFUSION



Je soussigné(e), Madame, Monsieur,

Prénom

Nom

Demeurant

Code postal

Ville

En tant que représentant légal de mon enfant mineur et conformément à la loi protégeant la vie privée ; autorise en toute connaissance de cause la Ville de Conflans-Sainte-Honorine à utiliser l'image de mon enfant,

Prénom

Nom

Autorise la Ville de Conflans-Sainte-Honorine,

- à le photographier et à utiliser son image
- à le filmer et à utiliser son image

Ces prises de vue seront, soit des prises de vue générales, soit des portraits. Celles-ci seront effectuées dans le cadre de son activité habituelle d'information et de communication institutionnelle interne et externe.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise la Ville de Conflans-Sainte-Honorine à fixer, reproduire et communiquer au public, les photographies et les images filmées au nom de la présente autorisation.

Dans le cadre prévu, les prises de vue pourront être exploitées et utilisées directement par la Ville de Conflans-Sainte-Honorine ou des tiers, sous toute forme ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, sans aucune limitation, pour une durée de 5 ans, intégralement ou par extraits et notamment :

- Elles pourront, en tout ou partie, avec ou sans adaptation, être représentées par tous procédés existants ou à venir, et notamment projection publique et télédiffusion par tous les moyens existants ou à venir, notamment par câble, voie hertzienne, satellite et transmission dans un lieu public ou privé de l'œuvre télédiffusée.
- Elles pourront être publiées sous forme d'édition électronique, en particulier en CD-Rom, CD-1, CD photo, DVD, par réseau numérique, par téléphonie mobile ou par tout autre procédé analogue existant ou à venir, par voie d'exposition ou par tous procédés de diffusion de paroles, des sons et des images, et les communications et adaptations qui seront ainsi faites pourront être reproduites et représentées sous toutes formes et par tous moyens.
- Elles pourront être conservées, consultées et exploitées dans la photothèque municipale (conformément à la loi, déclaration à la CNIL).

La Ville de Conflans-Sainte-Honorine s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies pour toute autre exploitation préjudiciable.

Fait à

le

Signature



CHARTRE D'ENGAGEMENT



Un jeune conseiller a des responsabilités : il doit œuvrer dans l'intérêt général, être dans une démarche collective et faire preuve d'assiduité et d'implication. Cette charte fixe les règles que tu acceptes de respecter durant toute la durée de ton engagement.

En tant que conseiller au Conseil municipal des jeunes, je m'engage à :

ARTICLE 1 :

- ✓ Agir dans le respect des valeurs de la République ⁽¹⁾ et avoir une attitude citoyenne et responsable.
- ✓ Représenter et instituer un dialogue avec les autres jeunes de la ville.

ARTICLE 2 :

- ✓ Être porteur de propositions, de projets simples ou ambitieux et contribuer à leur aboutissement.
- ✓ Œuvrer en permanence à l'amélioration de la vie quotidienne des jeunes dans l'intérêt général ⁽²⁾.
- ✓ Favoriser l'investissement bénévole dans la ville.

ARTICLE 3 :

- ✓ Respecter les autres, leur personnalité, leurs différences, leurs idées et leur temps de parole.
- ✓ Défendre mes idées en restant courtois, dans un esprit de tolérance, même si les autres ne partagent pas mon avis. Donner mon point de vue en argumentant et en étant constructif.
- ✓ Accepter les décisions prises dans le respect du fonctionnement démocratique⁽³⁾ du Conseil municipal des jeunes.
- ✓ Faire preuve de discernement ⁽⁴⁾ et de libre arbitre ⁽⁵⁾.

ARTICLE 4 :

- ✓ Être assidu, ponctuel ⁽⁶⁾ et participer à toutes les réunions et manifestations diverses nécessitant la présence du Conseil municipal des jeunes (commémorations, commissions, séances plénières ⁽⁷⁾...).
- ✓ Participer à la rédaction des comptes-rendus ainsi qu'à l'animation des séances.
- ✓ Donner une bonne image du Conseil municipal des jeunes et de ses membres en toutes circonstances.
- ✓ Prévenir à l'avance en cas d'indisponibilité exceptionnelle.

CHARTE D'ENGAGEMENT



ARTICLE 5

- ✓ Informer le coordinateur de tous changements relatifs à ma situation : adresse, téléphone, adresse mail...

Je valide et m'engage à respecter la présente charte du Conseil municipal des jeunes.

Date :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

GLOSSAIRE

- (1) **Les valeurs de la République** : liberté, égalité, fraternité, laïcité.
- (2) **Intérêt général** : qui concerne l'ensemble d'une population.
- (3) **Un fonctionnement démocratique** : pouvoir exprimer ses idées sur un sujet donné, pouvoir voter et ensuite respecter le résultat du vote.
- (4) **Faire preuve de discernement** : analyser et juger avec justesse une situation.
- (5) **Faire preuve de libre arbitre** : prendre une décision en toute indépendance, sans subir de pression de la part d'une personne ou d'un groupe.
- (6) **Être assidu** : participer à toutes les réunions. **Être ponctuel** : arriver à l'heure aux différents rendez-vous et ne pas partir avant la fin.
- (7) **Commémoration** : cérémonie officielle organisée pour conserver la conscience nationale d'un événement de l'histoire collective et servir d'exemple et de modèle.
Commission : réunion de travail en groupe restreint sur un thème, un projet particulier.
Séance plénière : réunion officielle du Conseil municipal des jeunes pour débattre des projets et les adopter par un vote.